

Annexe D
Critères d'évaluation
21201-16-2168247
Services psychiatre

Fournisseur : _____

Critères d'évaluation obligatoires

1. Les offres DOIVENT respecter toutes les exigences obligatoires suivantes. Les offres doivent être appuyées par des détails suffisants, notamment lorsqu'une exigence obligatoire exige une justification. Les offres qui ne respectent pas ces exigences obligatoires seront rejetées.
2. Les critères d'évaluation obligatoires sont les suivants :

ATTENTION PROPOSANTS : VEUILLEZ INDIQUER LES NUMÉROS DES PAGES DE VOTRE OFFRE OÙ LES CRITÈRES SUIVANTS SONT TRAITÉS.

		POUR FINS D'ÉVALUATION UNIQUEMENT			
	EXIGENCE	No de page	Respecté	Non respecté	Observations
O1.	La ressource proposée doit posséder une autorisation d'exercer valide de l'ordre des médecins et chirurgiens provincial de la province où les services doivent être fournis. Les soumissionnaires doivent fournir une copie de l'autorisation d'exercer avec leur soumission.				
O2.	La ressource proposée doit être un membre en règle du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada et doit posséder une spécialisation en psychiatrie.				

Annexe D
Critères d'évaluation
21201-16-2168247
Services psychiatrie

	Les soumissionnaires doivent annexer à leur soumission un document prouvant qu'ils sont membres et possèdent la spécialisation en psychiatrie.				
O3.	La ressource proposée doit posséder un minimum de six (6) mois d'expérience en prestation de soins psychiatriques obtenus au cours des deux (2) dernières années.				
O4.	Fournir la preuve d'une assurance médicale professionnelle.				

Exigences obligatoires: Réussi _____ Échec _____

Équipe d'évaluation

Département	Nom de l'évaluateur (lettres moulées)	Signature	Date
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____